

CONTRAT DE SAILLIE 2023

PANAMA TAME

Vendeur : SCEA DENIS BROHIER
Elevage des TAME
Haras de Tamerville
50500 St Côte du Mont
Tél : +33 (0) 6 75 39 90 53
info@brohier.com

Acheteur Nom Prénom :
Adresse :

Tél :
Email :

Conditions de vente

- Insémination en sperme congelé en IAP au Haras de Tamerville
165 € TTC à la réservation par chèque joint au contrat (dont 8,60€ TVA)
+ 950 € TTC solde poulain vivant 48h (dont 49,50€ TVA)
- Insémination en sperme congelé en IAP dans autres centres
390 € TTC à la réservation par chèque joint au contrat (dont 21,45€ TVA)
+ 950 € TTC solde poulain vivant 48h (dont 49,50€ TVA)

Un chèque de caution est établi ce jour pour la 2^{ème} partie du paiement et est remis au vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que si le poulain est vivant. En cas de vacuité, l'acheteur devra faire parvenir au vendeur un certificat vétérinaire précisant cet état.

Le contrat donne droit à 3 paillettes par jument pour la saison, à utiliser en **insémination artificielle profonde (IAP)**. En cas de vacuité, un **report est possible** sur **Quadrio Tame** ou **Jackson Tame** en semence fraîche, réfrigérée ou congelée sans frais de réservation supplémentaires. Le solde poulain vivant 48h pour ces étalons est de 550€ TTC. Les éventuels **frais de transport de semence** sont à la charge de l'acheteur.

Conditions d'utilisation

1) La saillie est réservée pour la jument _____ N° SIRE _____
Qui sera inséminée dans le centre _____ Tél _____
Adresse du centre _____

2) L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

3) L'acheteur s'engage à régler auprès du centre les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport, etc.

4) Le vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes après le 14 juillet pour les juments non gestantes et ayant été inséminées sur plusieurs chaleurs (3 minimum).

5) En cas de paillettes restantes, elles restent la propriété du Haras de Tamerville.

Confirmation de réservation

Merci de retourner un exemplaire du présent contrat signé et accompagné des deux chèques. Seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

Fait à St Côte du Mont, le

L'acheteur

Porter à la main "lu et approuvé"

Le Vendeur

SCEA DENIS BROHIER
Haras de Tamerville
50500 ST COME DU MONT